

D'une rive l'autre

Les Peul mauritaniens réfugiés au Sénégal
(départements de Dagana et de Podor)

Christian SANTOIR*

INTRODUCTION

Le long de la route goudronnée qui longe la rive gauche du fleuve Sénégal, entre Galoya et Richard Toll, se succèdent plus de quarante camps de réfugiés, qui, depuis deux ans, commencent à prendre l'aspect de vrais villages, avec leur puits, leur « garage », leur pancarte... Vivant sous des abris sommaires recouverts de bâches en plastique, dans des cases traditionnelles soigneusement construites, ou encore dans des maisons en demi-dur, des dizaines de milliers de réfugiés survivent tant bien que mal en attendant d'être autorisés à retourner dans leur pays tout proche. Comme à Matam (1), la majorité des réfugiés des départements de Podor et de Dagana sont des Peul (2). Devenus subitement indésirables en Mauritanie après les événements sanglants d'avril 1989, ces Peul sont appelés sur la rive sénégalaise, non pas des « expulsés », mais des « refoulés ». Ce terme contient toute l'ambiguïté de leur situation. Contraints à fuir sur la rive gauche une première fois il y a deux cents ans, retournés au début du siècle sur la rive de leurs ancêtres, ils sont « refoulés », quatre-vingts ans plus tard, vers le Sénégal comme des envahisseurs. Les causes de ce que nous appellerons leur expulsion, sont complexes et sont liées à l'évolution du contexte régional.

*Géographe, Orstom, BP 1386, Dakar, Sénégal.

- (1) Cette étude fait suite à une série de trois articles traitant du problème des Peul réfugiés dans le département de Matam (SANTOIR, 1990-a, 1990-b, 1991).
- (2) Nous désignons par « Peul », les agro-pasteurs transhumant ou nomadisant dans les régions proches de la vallée. Ils font partie des « Haalpulaar » (ceux qui parlent le Pulaar) terme qui désigne actuellement les anciens « Toucouleurs », habitant la plupart des gros villages de la vallée du Sénégal.

Agro-pasteurs se déplaçant autrefois entre les pâturages sahéliens de la Mauritanie méridionale et les terres de culture situées au bord du fleuve ou des oueds, nomadisant de part et d'autre de la frontière, les Peul ont particulièrement souffert des sécheresses qui se sont succédé depuis 1972. L'aridité croissante du milieu, la raréfaction des pâturages et des points d'eau, la mortalité du cheptel, ont eu des conséquences multiples, parmi lesquelles, un repli progressif des éleveurs peul et maures vers la vallée, une demande accrue de terres de culture de la part des éleveurs ayant perdu leur cheptel, une migration massive des troupeaux rescapés vers les parcours sénégalais.

Il semblerait que les Peul mauritaniens, nés en Mauritanie, porteurs de papiers mauritaniens, vrais citoyens, aient été victimes de leur passé et de leur genre de vie. Leur exemple pose, ici plus qu'ailleurs dans la vallée du Sénégal, le problème de la frontière et de la libre circulation des paysans et des pasteurs entre les rives d'un fleuve indissolublement liées dans les cadres spatiaux anciens. Or, ces cadres sont actuellement niés ou ignorés par les gouvernements qui essaient de réorganiser l'espace en fonction d'aménagements à vocation principalement agricole.

Notre but dans cet article est de contribuer à l'analyse du conflit mauritano-sénégalais à partir des données collectées auprès des réfugiés. Le problème est vu de la rive sénégalaise (3) et à travers le groupe peul, population la plus concernée par les expulsions. Après avoir examiné les antécédents de la crise, nous essaierons d'évaluer l'importance de la population peul expulsée dans les moyenne et basse vallées. Nous évoquerons pour finir la situation actuelle des réfugiés, les problèmes qu'ils rencontrent et qu'ils suscitent.

DES PASTEURS RIVERAINS

De tout temps, la vallée du fleuve Sénégal a été une zone privilégiée pour les Peul. Elle constitue l'axe des espaces agro-pastoraux s'étendant sur les deux rives. Depuis la sécheresse de 1972, elle est devenue, avec ses terrains de culture, une zone de repli pour les pasteurs peul, mais aussi maures.

- (3) Car, pour le moment, il ne nous est pas possible d'avoir accès à la rive mauritanienne. Mais notre poste d'observation ne nous fait pas oublier qu'il existe sur la rive droite, de nombreux réfugiés (commerçants, pasteurs), expulsés du Sénégal après avoir été entièrement spoliés. En juillet 1989, une mission du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) estimait à 92 000 le nombre de réfugiés en République islamique de Mauritanie, dont 12 000 résidaient dans des camps.

La vallée, axe historique du peuplement peul

Les Peul fréquentent et habitent la rive droite, notamment la région concernée (Trarza et Brakna), depuis plusieurs siècles. La tradition orale rappelle leur présence dans les anciens royaumes du Tekrur et du Waalo qui s'étendaient largement sur les deux rives. Le Waalo est peuplé essentiellement de Wolof et de Peul et domine de la mer jusqu'au lac Kayar (Rkiz). Le Fuuta, beaucoup plus étendu, va de ce lac jusqu'au pays soninke dans le haut fleuve. Il est gouverné par des Peul et peuplé de groupes d'origines diverses : Soninke, Manding, Sereer, Wolof, constituant le fond de la population. Les Peul par leur langue (le *pulaar*), leur culture, jouèrent un rôle unificateur, renforcé par l'islam à partir de la fin du ^{xiii}^e siècle (4). Toutes les provinces de l'ancien Fuuta (YirlaaBe-HebbiyaaBe, Law, Tooro), à cheval sur les deux rives du fleuve, ont été fondées par des clans peul. Elles furent gouvernées jusqu'au milieu du ^{xviii}^e siècle, par des chefs peul (SALL, 1978).

La situation commença à évoluer rapidement au ^{xviii}^e siècle sous la pression des fractions maures du Nord, désireuses de déboucher sur le fleuve, pour y posséder des escales où elles pourraient commercer avec les bateaux européens. Les grands émirats du Trarza et du Brakna essayèrent alors de vassaliser la rive droite encore sous contrôle du Waalo et du Fuuta. Le ^{xviii}^e siècle voit la pression des Maures s'accroître sous l'effet des sécheresses (5), mais aussi grâce à l'influence du commerce de Saint-Louis, passé à l'époque dans les mains des Anglais, plus favorables aux Maures que les Français.

Au Fuuta, la pression maure sur le fleuve fut en grande partie responsable de la chute de la dynastie peul des Deeniyanké qui gouvernaient le pays depuis plus de deux siècles. Elle fut remplacée par un régime théocratique dominé par la caste maraboutique des *TooroBBe*, où l'élément peul est dominant.

L'histoire du peuplement peul à proprement parler, suivit, dans ses grandes lignes, celle du peuplement wolof et *haalpulaar*. Les Peul durent se replier, avec les autres, au sud du fleuve. Ils ne retournèrent qu'au début du siècle sur la rive droite, sous Coppolani (LERICOLLAIS, 1975).

Au ^{xix}^e siècle, l'influence des Français de Saint-Louis sur la politique de la région va se renforcer progressivement jusqu'à la mise sous protectorat des royaumes wolof et *haalpulaar*, ainsi que des émirats

(4) Pour une histoire détaillée de la rive droite, et notamment des relations entre les Haalpulaar et les Maures, on consultera avec profit : SALL (1978) et KANE (1986).

(5) En 1771, des tribus maures durent aller s'installer au sud du fleuve, comme en 1972.

maures. Les Français vont essayer d'abord de contenir les Maures au nord du fleuve, en leur reconnaissant une prééminence sur cette rive (6) tout en préservant le droit des gens de la rive gauche d'y cultiver (et non d'y résider). Les Maures considérèrent les terres de la rive droite comme des terres de conquête sur lesquelles ils étaient libres, selon le droit musulman, de lever des taxes et des coutumes.

Cependant, la situation variait beaucoup le long du fleuve. Si les *Haalpulaar* et les Peul furent obligés par les Maures de repasser le fleuve dans le Tooro et les HalayBe, plus en amont de Walalde, dans les provinces du Law et des YirlaaBe-HebbiyaaBe, ils continuèrent à cultiver la rive droite en payant des redevances aux Maures (JAAH, 1986). Les gens du Law purent aussi défricher de nouveau la rive droite à partir de 1790, en bénéficiant même de l'aide des esclaves maures affranchis, les *Haratin* (CHERUY, 1911).

Quand les Français décidèrent de mettre fin au régime des « coutumes » payées aux Maures, ils soumettront la rive droite avec l'aide de troupes composées d'auxiliaires maures mais surtout de troupes sénégalaises. En 1902, le Trarza est placé par Coppolani sous protectorat français; en 1903, l'émir du Brakna, part en dissidence, ses terres sont alors déclarées terres domaniales par l'administration française.

Le peuplement peul de la rive droite

Le peuplement de la rive mauritanienne du fleuve Sénégal est marquée, au début du siècle, par un vaste transfert de population venant de la rive gauche qui se poursuivra jusque dans les années vingt. Mais l'émigration vers la rive droite subsistera, à un niveau bien moindre, jusqu'à la fin des années soixante, surtout du fait des Peul.

Malgré leurs imperfections bien connues, les quelques chiffres fournis par les premiers recensements administratifs permettent néanmoins de faire apparaître l'ampleur de l'émigration peul vers la rive droite. Ainsi, dans le département de Podor (Sénégal), la population peul a diminué pendant la première moitié du siècle. Les transferts apparaissent surtout importants dans les actuels arrondissements de Gamaji (Ndioum) et de Saldé.

Le peuplement de la rive droite n'a cessé d'évoluer depuis. La période de sécheresse profonde commencée en 1972, coïncida avec des mouvements de population de grande ampleur dirigés vers les villes

(6) Traités du 15 mars 1819, du 20 mai et du 10 juin 1858.

TABLEAU I
Évolution de la population peul sur la rive gauche
(département de Podor) entre 1904 et 1960

Arrondissement	1904	1960
Tillé Boubakar	2 440	6 700
Ndioum	12 150	5 700
Kaskas	13 800	10 300
Saldé	11 880	7 200
Total	40 270	29 900

et la vallée du fleuve Sénégal. Ces migrations concernèrent d'abord les populations pastorales et notamment les Peul.

La vallée, zone refuge pour les pasteurs peul

La sécheresse va provoquer un repli des Peul vers le sud, se traduisant principalement par le raccourcissement des circuits de transhumance situés sur la rive droite, et par l'accroissement de l'activité agricole dans les zones inondables (au bord du fleuve et des oueds). Les pasteurs maures connaîtront la même évolution, au même moment, dans le même espace, synchronisme qui provoquera une concurrence accrue avec les Peul. Cette épreuve va surtout révéler la fragilité des aires agro-pastorales peul situées en grande partie en pays maure.

La réduction de l'espace pastoral

À la fin des années quarante, la mobilité pastorale apparaît maximale. Les cartes de transhumance (BONNET-DUPEYRON, 1951) montrent d'abord l'importance des axes transfrontaliers. Les Peul sénégalais partent du Ferlo et du *jeeri* (7) à la fin de l'hivernage pour aller passer la saison sèche sur la rive droite ou au bord du lac Rkiz. Ces mouvements ne s'éloignent guère de plus de trente kilomètres de la vallée.

Les Peul de la rive droite s'aventurent plus loin vers le nord, surtout dans la région de Bogué. Ils fréquentent la vallée en saison sèche, et remontent vers le nord en hivernage. Les déplacements peuvent atteindre une centaine de kilomètres. Les WodaaBe et HayrankooBe de Bogué vont vers le lac d'Aleg, les SiranaaBe et les JaawBe vont vers le lac de Mal. Les Peul de Bogué fréquentent également les puits

(7) C'est-à-dire le massif de dunes fixées bordant la vallée.

de Chogar, et atteignent presque Moktar Lahjar, à 150 kilomètres du fleuve. Ils sont ici à la limite septentrionale du sahel (autour de l'isohyète 200 mm), domaine exclusif des Maures. Mais la plupart des groupes peul nomadisent jusqu'à Rkiz et Aleg, et restent assez proches du fleuve.

D'autres Peul restent toute l'année à proximité des villages dont ils gardent le bétail. Certains sont pratiquement sédentarisés au bord de la vallée, près de leurs champs de décrue. En hivernage, ils s'installent en bordure de la vallée inondable (le *waalo*), sur les premières dunes.

En 1958, dans la région de Rosso, 75 % des familles peul traversent le fleuve vers la rive gauche en début d'hivernage (Soisson, 1959). Mais, en 1971, 35 % seulement de la population peul effective de Rosso et de Rkiz repasse le fleuve en hivernage. La rive mauritanienne retient donc mieux les éleveurs.

Ces mouvements perdureront jusqu'au-delà de 1970, et les circuits de transhumance se maintiendront sur la rive droite tout en étant moins fréquentés. Mais, avec la sécheresse de 1973, des modifications durables des parcours vont s'opérer en rapport avec l'aridité croissante de la rive droite. La rive sénégalaise, zone refuge lors des années de crise, devient une destination de plus en plus fréquente des troupeaux peul, comme des troupeaux maures, en saison sèche. Cette réorientation s'accompagne d'un glissement vers le sud des campements d'hivernage.

En 1989, la mobilité agro-pastorale des Peul de la rive droite revêt plusieurs formes.

Les transhumances lointaines vers Moktar Lahjar, le lac de Mal, sont abandonnées. Les déplacements à long rayon se font en saison sèche, vers le *jeeri* sénégalais, notamment chez les Peul du bas fleuve (SovonaaBe installés le long du Garak ou près du fleuve).

Les déplacements saisonniers prennent surtout la forme d'une mobilité agro-pastorale restreinte (20 à 30 kilomètres) entre les campements du *jeeri* et les champs de décrue du *waalo* (GamanaaBe, WodaaBe Penak de Bogué) ou des lacs (Aleg : UururBe Daka; Rkiz : WodaaBe).

Mais de nombreux Peul ont tendance à se sédentariser, les troupeaux orbitant toute l'année autour des campements. Les Peul se fixent de préférence près du *waalo* et des périmètres irrigués, dans le proche *jeeri* autour des principaux points d'eau, ainsi qu'au bord des oueds cultivés.

Les cultures ont été un facteur déterminant dans la fixation des Peul. Comme toujours après une période de sécheresse, les éleveurs cherchent à accroître leurs cultures, pour subsister et reconstituer

leur cheptel décimé. Dans la mesure où les cultures sous pluie sont devenues trop aléatoires, les cultures de décrue au bord des cours d'eau représentent la seule possibilité avec les périmètres irrigués.

L'importance accrue du *waalo*

Les terres de décrue

D'après leurs propres témoignages, la plupart des Peul réfugiés cultivaient le *waalo* en République islamique de Mauritanie, même les Peul du *jeeri* comme les BisnaaBe de Koss Bouki, réfugiés à Keur Mbaye. Cette unanimité peut paraître quelque peu suspecte, certains Peul insistant beaucoup (trop) sur l'énumération des cuvettes qu'ils étaient censés cultiver sur la rive droite, dont un bon nombre étaient contrôlées par les Maures. Cependant l'intérêt des Peul pour la culture du *waalo* est déjà ancienne et date de la période suivant la grande sécheresse de 1940-1941.

En 1958, dans la basse vallée, 75 % des Peul cultivent en saison sèche le *waalo*, mais pratiquement aucune famille ne cultive le *jeeri*. Les terres de décrue sont louées (*asakal*) pour la plupart à des Wolofs et à des Maures (SOISSON, 1959). À Bogué, PELCOT (1961) note que les Peul possèdent assez peu de terrain de cultures. En revanche, ils cultivent dans les *kolaade* au bord du *waalo*, comme les Maures. Certains cultivent sur la rive sénégalaise, dans la région de Demet.

Le tableau II indique quels étaient les effectifs peul mauritaniens cultivant le *waalo*, pour le secteur de vallée considéré, en 1972.

TABLEAU II
Effectifs peul cultivant en décrue en 1972

Département	A *	B **	C ***
Keur Masséne	0	0	0
Rosso	1 196	13	0
Rkiz	1 060	204	51
Bogué	1 440	28	45
Bababé	1 290	332	130
Mbagne	1 107	24	482
Total	6 093	601	708

* population totale cultivant en Rép. islam. de Mauritanie.

** population résidant au Sénégal.

*** population résident en Rép. islam. de Mauritanie et cultivant au Sénégal.

SOURCES : SANTORI, 1973 ; LERICOLLAIS et DIALLO 1980.

Dans la basse vallée, plus des deux tiers des Peul mauritaniens pratiquent alors la culture de décrue (Rosso : 67 % ; Rkiz : 74 %).

Plus en amont, la proportion est moins grande (Bogué : 42 % ; Bababé : 38 % ; Mbagne : 40 %). Les mouvements de cultivateurs de part et d'autre du fleuve sont faibles. Dix pour cent seulement des Peul qui cultivent sur la rive droite sont originaires du Sénégal ; en fait, les Peul mauritaniens sont plus nombreux à aller cultiver au Sénégal, principalement à Mbagne, où la vallée est particulièrement étroite.

Dans les départements de Rosso et de Rkiz, le *waalo* cultivé par les Peul mauritaniens en 1988, se situe principalement dans quatre zones : le marigot de Garak, le bord du *jeeri*, les cuvettes du *waalo* entre Rosso et Gani, le lac Rkiz et ses marigots adducteurs.

Dans ce dernier secteur, les Peul n'ont pas beaucoup de terre leur appartenant, bien qu'il soit difficile de connaître la tenure exacte des terres, les réfugiés ayant tendance à survaloriser leur droit de propriété ou d'usage. Pour obtenir des terres, ils s'adressent aux Maures ou aux Wolof de Dagana, Gani, et Guidakar. Depuis la sécheresse, les Peul ont déplacé leurs campements vers le fleuve et le lac Rkiz. Celui-ci était peu cultivé semble-t-il (*Haratin* partis vers la ville ?). Les Maures (Idaw'li, Awlad Dayman) (8) préférèrent percevoir l'*asakal* sur des cultivateurs étrangers, plutôt que de ne rien avoir.

En revanche, plus en amont, bien que cultivant relativement moins dans le *waalo*, les Peul avaient une emprise foncière plus importante, avec peu de cas de location. Ils cultivaient surtout les cuvettes de bord de *jeeri*, au nord-ouest de Dar el Barka et à l'est de Bogué, aux côtés des Maures et des *Haalpulaar*. Ils exploitaient également les *kolaade* au bord du lac d'Aleg, les oueds, ainsi que les cuvettes de l'île à Morphil, au Sénégal. À Bababé ou à Mbagne, les Peul sont pratiquement sédentarisés et forment de gros villages situés près du *waalo*, qui se distinguent peu de leurs voisins *haalpulaar*.

Les périmètres irrigués

Dans les départements de Bogué, Bababé et Mbagne, les Peul mauritaniens pratiquaient également la culture irriguée, parfois dès 1973, comme à Mpourié, près de Rosso, soit à titre d'allocataire de terres, soit à titre de métayer plus ou moins régulier. Nous avons pu identifier seize casiers auxquels les réfugiés avaient accès.

La participation des Peul était très faible à l'est du département de Rkiz, où ils devaient surtout compter sur les cultures de décrue. Ils

(8) La translittération des noms arabes ne correspond pas aux règles internationales. Pour simplifier et permettre la lecture à un public non averti, nous avons employé l'alphabet français en essayant de respecter le plus possible la prononciation correcte des noms maures.

n'étaient présents que dans trois casiers seulement : le vieux casier de Sintiane Halwali et le grand périmètre de la Société nationale de développement rural (Sonader) de Sahé près de Bogué ; dans celui de Houndal, les Peul n'avaient pas encore commencé à cultiver au moment des événements.

Mais la culture irriguée est surtout développée dans les deux départements du bas fleuve (11870 hectares aménagés contre 2228 hectares, en 1988).

À Keur Masséne et à Rosso, les Peul avaient des casiers distincts (Mbothio, Sokam Peul), mais, le plus souvent, ils cultivaient aux côtés de groupements de producteurs wolofs ou maures (Médina Gaé, Gani, Ndélanko, etc.).

Selon les témoignages, les nouveaux aménagements furent construits très rapidement et les travaux mal exécutés. Les procédures d'immatriculation des terres étaient expéditives et se faisaient sans aucune réelle concertation avec les populations concernées (9). De nombreuses spoliations furent ainsi perpétrées au nom de l'intérêt collectif. Dans le département de Rkiz, les *Haalpulaar* refusaient de cultiver comme de simples employés agricoles, dans des périmètres irrigués ne leur appartenant plus, ce qui ne manqua pas de provoquer un problème de main-d'œuvre.

Les Peul, comme les Wolof et *Haalpulaar*, dénoncent surtout le monopole des tribus maures du Nord sur de nombreux périmètres irrigués de la rive droite. Des fractions maraboutiques, comme les Smasid d'Atar (10), se sont montrées très actives. C'est dans les départements de Keur Masséne et Rosso que les casiers privés sont les plus nombreux (en 1988, Keur Masséne : 76 ; Rosso : 23 ; Rkiz : 12 ; Bogué : 2). Ils sont généralement contrôlés par des *Bidan*, hommes d'affaires, fonctionnaires, officiers en retraite, commerçants, toutes personnes ayant un accès facile au crédit bancaire, et disposant d'appuis politiques efficaces.

- (9) Le bornage des terres d'un casier est une procédure qui ne fait que respecter les formes sans tenir compte des réalités locales (le niveau d'alphabétisme, entre autres). Une annonce à la radio ainsi qu'une notification rédigée en français et en arabe, affichée à la sous-préfecture, tiennent lieu d'enquête préalable. Les personnes intéressées ont un mois pour faire valoir leurs droits. Les Peul et les *Haalpulaar* qui ont essayé, après avoir appris, souvent par hasard, le futur aménagement de leurs terres, ont généralement été très mal reçus.
- (10) Cette grande fraction maure originaire d'Oujeft, dans l'Adrar, à laquelle appartient le président actuel, est également installée depuis plusieurs générations au bord du lac Rkiz. Forte de près de 1000 personnes en 1972, elle possédait des terres sur le lac, mais pas dans la vallée ; les Smacid de Rkiz avaient alors une importante « société » de commerce et de transport.

L'implication plus grande des Peul dans les cultures de la vallée, compliqua leurs rapports avec les Maures dont ils devinrent les concurrents directs.

Les relations avec les Maures : voisinage et concurrence

Partout, les Peul côtoyaient les Maures, dans les champs de *waalo*, sur les pâturages, autour des puits, pour comprendre les relations entre Peul et Maures, il faut rappeler que les Maures étaient également des éleveurs et qu'ils partageaient avec les Peul les mêmes espaces et pratiquaient les mêmes activités agro-pastorales. Une telle situation avait tendance à favoriser la concurrence entre des groupes peu complémentaires. Les Peul nomadisant surtout au sud de la latitude d'Aleg, étaient en contact avec les *Haratin* habitant les mêmes zones.

Comme les Peul, les *Haratin*, se déplaçaient entre leurs campements d'hivernage situés à proximité des puits de la zone dunaire, autour desquels ils pratiquaient la culture sous pluie (principalement pastèques, *kirkash*), et leurs villages au bord de la vallée, ou des oueds. Ces villages (*adabay*, *tikatin*) où étaient conservées les réserves de mil, étaient les points fixes de leur espace et constituent depuis 1972 les principaux centres de sédentarisation. Les *Haratin* se livraient avant la sécheresse, à de nombreuses autres activités : élevage des chèvres et des moutons, pêche, cueillette de la gomme, ramassage du bois de chauffage...

Les *Haratin* constituent, avec les *Abd*, c'est-à-dire les anciens esclaves, les seuls agriculteurs maures et occupent en tant que tels une position importante dans les fractions. Ce sont eux qui ravitaillaient en mil, mais aussi en lait, en petit bétail (livrés sous forme de redevances, de droits divers, de dons, succédant aux anciennes exactions) les *Bidan*. Ce groupe essentiellement pastoral, élevant bovins et dromadaires, se consacre traditionnellement à la politique (depuis que les activités guerrières sont illicites), à la religion et au commerce. Les fractions maures, contrairement aux fractions peul, sont ainsi composées de deux groupes complémentaires et unis, aux activités et au statut social bien définis. Le degré de sujétion vis-à-vis des *Bidan* varie beaucoup (SANTOIR, 1973). Il existe des fractions plus ou moins indépendantes, comme les *Haratin* Awlad Ayd de Rkiz, et des groupes assujettis, comme les *Télamid*, voués au service des fractions maraboutiques.

La sécheresse de 1972 perturba sensiblement ce schéma, en décimant les troupeaux et en stérilisant les terres. La majorité des *Haratin*

abandonna l'élevage et émigra en ville, ce qui accéléra leur émancipation. Les *Bidan* (11), privés des services de « leurs » *Haratin*, furent obligés d'accroître leurs activités commerciales, notamment au Sénégal.

Selon les témoignages recueillis, les relations avec les Maures étaient dans l'ensemble plutôt bonnes, quoique empreintes d'une certaine distance. On s'entraidait pour les cultures, le gardiennage, on échangeait des enfants, plus rarement des épouses. Ces rapports « normaux » commencèrent toutefois à se tendre à partir de 1972, les conflits habituels entre éleveurs et agriculteurs, autour des champs, des puits, des pâturages (12), au sujet des droits de cultures (13), des vols de bétail, prenant alors une tournure plus agressive.

Un certain gradient géographique apparaît dans la qualité des rapports avec les Maures. Ils étaient meilleurs dans le bas fleuve, avec les fractions *haratin* installées de longue date dans le *shemaama* (14) (Zambatti, Awlad Ayd, Ahl Shayh, Awlad Beñuk). Mais les heurts étaient fréquents avec les *Haratin* des fractions guerrières et maraboutiques du Brakna, originaires des départements d'Aleg et de Moktar Lahjar (*Haratin* Arallin des Awlad Siyyid, Idayllik, Idagsimol, Awlad Nugmas). Mais ces relations plus ou moins tendues ne semblent pas avoir eu une influence quelconque lors des événements de 1989. C'est, au contraire, dans la basse vallée, que les expulsions ont été les plus fortes. Les groupes *haratin* les plus actifs contre les Peul, furent les groupes les plus pauvres : *Haratin* Awlad Ayd, Ahl Atam. En revanche, lors des événements, les Peul apprécièrent le comportement correct des Tajakanet et de certains Idaw'li (fractions maraboutiques) qui refusèrent de récupérer le bétail leur appartenant.

En Mauritanie, les problèmes se focalisèrent autour des terrains de culture de la vallée. L'aménagement du *shemaama*, à partir de 1973, provoqua une vive compétition entre les groupes pour l'accès aux périmètres irrigués, seuls moyens prévus pour assurer une production agricole régulière.

Les périmètres eurent pour résultat indirect de rendre la frontière entre Sénégal et Mauritanie plus réelle. Problème qui était implicite

- (11) Les fractions maraboutiques employaient beaucoup de *Haratin* sur leurs terres du *shemaama*, qui leur procuraient des revenus importants. Elles furent donc les plus touchées par la chute de la production agricole et par l'émigration des *Haratin* vers les villes.
- (12) Depuis la sécheresse de 1973, les Maures élevaient surtout des dromadaires. Après la guerre dans le Rio de Oro, les dromadaires capturés aux Rgeybat avaient été redistribués aux fractions maures.
- (13) Conflits très communs et permanents dans la vallée, depuis des siècles...
- (14) *Shemmaama* : lit mineur du fleuve en maure, équivalant du *waalo*.

depuis que chaque pays reconnaissait un droit de prééminence à ses nationaux sur les périmètres construits sur son territoire. Bien que les migrations frontalières soient connues et étudiées (SANTOIR, 1973 ; LERICOLLAIS et DIALLO, 1980), aucune disposition ne fut prise pour tenir compte de la réalité, c'est-à-dire d'un flux saisonnier important de cultivateurs sénégalais vers la rive droite. Depuis la fin des années soixante-dix, les cultivateurs et plus encore, les éleveurs traversant le fleuve, étaient souvent harcelés par les gardes-frontières mauritaniens.

La dégradation des rapports entre Peul et Maures suivit de près la dégradation de la situation économique et politique, en République islamique de Mauritanie, surtout depuis 1986-1987. Peu de temps avant les événements, les Maures avaient formé des groupes armés, montés sur dromadaires, harcelant les campements peul. Dans la basse vallée, composées de Smasid, Rahla, Idablihsan, ces bandes armées agissaient en toute impunité. Notons qu'à la même époque, de nombreux groupes d'éleveurs maures séjournaient au Sénégal, dans le Ferlo, à la recherche de pâturages. Leur présence massive fut la source de nombreuses frictions avec les éleveurs peul.

Voisinant de plus en plus mal avec les Maures, les Peul resserrèrent leurs liens avec leurs parents de la rive gauche.

Un espace peul appuyé à la vallée

Les Peul mauritaniens, proches de la vallée, pouvaient entretenir des relations sociales étroites avec la rive gauche. Ces liens se renforcèrent après 1972, quand les Peul mauritaniens se mirent à fréquenter de plus en plus régulièrement et longuement la rive sénégalaise. Le resserrement des liens familiaux avait l'avantage de faciliter les prêts des bovins qui ne sont échangés qu'à l'intérieur du même lignage. Les troupeaux pouvaient rester plusieurs années de suite sur la rive gauche. C'est ainsi que les lieux de séjour actuels des réfugiés au Sénégal étaient déjà bien connus par les bergers. Les transhumances avaient lieu dans les deux sens. Ainsi, en 1988, des Peul de Ndioum vinrent faire le *ñayngal* (vaine pâture) à Rkiz.

Les relations entre les Peul des deux rives étaient facilitées par la continuité des aires pastorales lignagères de part et d'autre du fleuve (fig.1).

En aval du Gorgol, les Peul mauritaniens évoluaient dans des espaces raccordés à ceux des lignages sénégalais, la vallée constituant la charnière commune. Ces aires agro-pastorales transversales à la vallée, de forme allongée (130 kilomètres de long pour les WodaaBe Penak) et étroite (surtout sur la rive gauche vu la densité des groupements), sont autant de « couloirs » de circulation pour les pasteurs. Notons

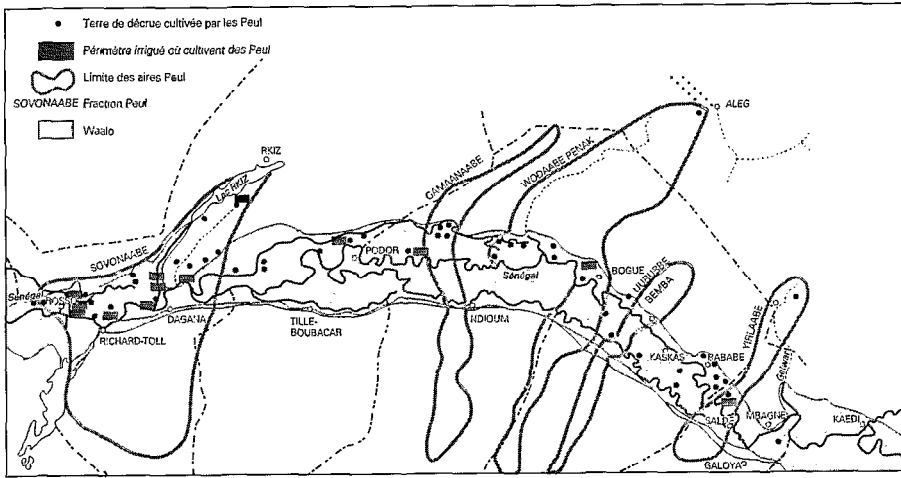


FIG. 1. — Quelques aires agro-pastorales peul.

que ces aires ont généralement le plus d'extension sur la rive gauche. Comme les aires maures, elles regroupent à la fois les pâturages d'hivernage et de saison sèche, les différents points d'eau temporaires et permanents, les terres de cultures sous pluie et de décrue. Elles se surimposent aux terroirs villageois de la vallée. Depuis la sécheresse, leurs parties les plus septentrionales ont été délaissées au profit des parties plus méridionales. Ces espaces lignagers ne sont pas des espaces clos, ni exclusifs. Ainsi, depuis 1977, et comme en 1972, les WodaaBe Penak sont sortis de leur aire habituelle pour chercher des terres, au bord du lac Rkiz. Les territoires se recoupent notamment autour de points communs que sont les puits, les zones de culture de saison sèche.

Mais ces « territoires » peul de la rive droite ont une grande faiblesse. Ils s'étendent sur des espaces bien contrôlés politiquement par les grandes fractions maures (dans le Brakna : Awlad Siyyid, Awlad Nugmas, tribus maraboutiques : Idayllik, Idaydba; dans le Trarza, tribus maraboutiques essentiellement : Idaw'li, Idablihsan, Tajakanet...). Les puits traditionnels (15), les terres au bord des oueds, ou en bordure du *waalo* appartiennent aux Maures. Ainsi, pour reprendre trois exemples de la figure 1, les SovonaaBe évoluent dans l'espace des Awlad Ayd. Les WodaaBe Penak sont à Aleg, comme dans le *waalo* sur un territoire contrôlé par les Awlad Seyyid et les Djedjeba.

- (15) L'administration avait creusé un certain nombre de puits ouverts à tous. Les puits creusés par les fractions sont également accessibles à tous les éleveurs mais les créateurs ont une priorité d'utilisation sur tous les autres.

Les YirlaaBe sont dans l'oued Gelwar face aux Awlad Yera, Awlad Nugmas, Idayllik.

À l'intérieur de ces « territoires », ou plutôt aires de parcours, les Peul n'ont qu'un droit d'usage précaire, actuellement remis en cause par les Maures (16). Si la vallée inondable a fait, à l'époque coloniale, l'enjeu de controverses entre sédentaires et Maures, jamais n'ont été mentionnés les terrains de parcours s'étendant au nord. Au sujet des terrains de culture, les Peul ne peuvent qu'invoquer le « droit de la hache », celui du premier défricheur, que les Maures ne semblent pas reconnaître. Ils ont été tolérés par les Maures tant que les pâturages étaient suffisants et les terrains de culture de saison sèche, disponibles.

Les Peul de ce secteur de la vallée, minoritaires, dispersés en nombreux groupes ou villages, sont face à un pouvoir maure qui n'a cessé de se renforcer depuis l'Indépendance. En quatre-vingt-cinq ans de présence, ils ont pu se faire une place précaire dans le *jeeri* (où ils se sont fait concéder des terres par les Maures en payant des droits fonciers), un peu plus assurée dans le *waalo*, où les Peul sont locataires mais aussi propriétaires. Chez les agro-pasteurs, la propriété des terrains de culture de *jeeri* ou de *waalo* marque les aires pastorales, autant que la possession des points d'eau.

La sécheresse n'a pas conduit à une libération de l'espace, mais à un contrôle plus étroit des espaces stratégiques : terres de décrue des oueds et du *waalo*, points d'eau, casiers irrigués. Ce phénomène est indissociable du poids démographique des Maures dans la vallée, en augmentation continue depuis une vingtaine d'années.

LES PEUL FACE À LA PRESSION DÉMOGRAPHIQUE MAURE

Les recensements administratifs, recoupés par les recensements nationaux (RIM, 1978, 1987) (17) indiquent que la population de la rive

- (16) L'ordonnance 83-127, portant réorganisation foncière et domaniale, ne stipule-t-elle pas dans son article 9, que sont déclarées « terres mortes », et par conséquent propriétés de l'État, les terres « dont la mise en valeur n'a plus laissé de traces visibles » ? Or, les traces laissées par l'élevage extensif sont particulièrement éphémères.
- (17) En l'absence du recensement national mauritanien de 1987, nous avons utilisé les données fournies par la Cartographie censitaire, préparatoire au Recensement national de la population (RIM, 1987). Ce document fournit pour chaque lieu habité une *estimation* de la population. Seule la population sédentaire a été prise en compte, la population nomade étant néanmoins estimée à 15 % de la population totale. La variable ethnique n'est pas fournie, mais la langue principale et la langue secondaire parlées sont mentionnées pour chaque lieu habité.

droite progresse régulièrement jusqu'à la fin des années soixante-dix, pour se ralentir fortement ensuite. Entre 1977 et 1987, le taux d'accroissement est de 2,1 % par an, plus fort que celui prévu par le recensement de 1977 (1,4 %). Mais cette progression est surtout le fait de la population urbaine (+ 6,7 % par an), et notamment des deux villes riveraines de Rosso et de Bogué dont la population double presque en dix ans.

L'écart de population entre les deux rives du fleuve ne diminue pas. En 1954, la rive droite (les six départements actuels de Keur Masséne à Mbagne) était deux fois moins peuplée que la rive gauche; il en est toujours de même en 1987. Les transferts de population entre les deux rives, au début du siècle, n'ont pas rééquilibré la population de part et d'autre du fleuve, pas plus que le lent déplacement des populations de la rive droite vers le fleuve, sous l'effet de la dégradation récente des conditions climatiques.

Le long du fleuve, on constate une différence sensible entre la population de la basse vallée (départements de Keur Masséne, Rosso et Rkiz) et celle du secteur situé plus en amont (Bogué, Bababé et Mbagne) comme le montre le tableau III. Mais, après l'installation de la capitale mauritanienne à Nouakchott, la basse vallée, trois fois moins peuplée que la partie amont en 1954, a, seize ans plus tard, une population plus importante. La zone située autour de la ville de Rosso, située sur l'axe Nouakchott-Dakar, affirme un fort dynamisme démographique. Cette évolution concerne tous les groupes, mais surtout les Maures, dont les effectifs réels sont souvent occultés par les recensements administratifs, phénomène évident dans les trois départements amont.

Sans chercher à corriger les recensements administratifs (18), on peut néanmoins déceler grâce à eux, les grandes tendances du peuplement et essayer de suivre l'évolution des principaux groupes en présence sur la rive droite, entre 1954 et 1987, c'est-à-dire sur plus de trente ans.

Les Maures : de plus en plus présents dans la vallée

La population maure domine nettement dans le bas fleuve et le delta. Entre 1954 et 1970, sa progression y est très forte. Mais l'ampleur du mouvement est sans doute accentuée par les faiblesses du recensement de 1954, surtout en ce qui concerne les populations « nomades ». Avec le commencement de la grande période de

(18) Ils ne fournissent qu'une population « de droit », c'est-à-dire inscrite et pas forcément résidente.

TABLEAU III
Évolution comparée des groupes humains
sur la rive droite (1954-1987)

Département	1954			1970			1987		
	P	M	W/H	P	M	W/H	P	M	W/H
K. Masene	0	4 700	1 400	274	14 654	2 597	455	15 624	4 279
Rosso	556	2 200	1 800	1760	9 376	3 877	3 340	20 729	5 811
Rkiz *	394	600	1 800	934	5 788	4 745	1 087	4 616	5 182
Total	950	7 500	5 000	2 968	29 818	11 219	4 882	40 969	15 272
Pourcent.	7	55,8	37,2	6,7	67,8	25,5	8,9	67	24,1
Bogué	1 413	7 629	6 898	3 057	1 904	11 314	4 501	15 336	13 037
Bababé	1 196	0	6 957	3 551	0	6 877	4 432	3 628	9049
Mbagne	2 490	0	6 775	2 019	0	8 432	3 969	6 657	16 317
Total	5 099	7 629	20 630	8 627	1 904	26 623	12 902	25 621	38 403
Pourcentage	15,3	22,9	61,8	23,8	2,7	73,5	17,7	33,3	49
Ensemble	6 049	16 329	25 630	11 595	27 901	38 245	17 784	66 590	53 675
Pourcent.	14,3	32,3	53,4	14,4	38,4	47,2	13,9	48,2	37,9

P : Peul ; M : Maures ; W/H : Wolof ou Haalpulaar.

* Arrondissements de Tiekane et Lexeiba.

Sources : - Recensements administratifs 1954 et 1970 ;
- Cartographie censitaire, 1987.

sécheresse, en 1968, les fractions *haratin* autrefois recensées à Médérdra, viennent s'installer, ou se sédentariser, au bord du *shemaama*. En amont au contraire, la population maure accuserait un net recul, assez paradoxal ; faut-il invoquer une inscription préférentielle dans le département d'Aleg, à majorité maure ? une sous-déclaration systématique ? Ces raisons ont pu jouer ensemble.

La période 1970-1987 connaît un net ralentissement du croît de la population maure en aval, surtout après 1980. La ville de Rosso (19), principale escale commerciale du fleuve et porte d'entrée du pays, polarise les migrations maures du département. L'émigration vers Nouakchott et le Sénégal est également importante. Le département de Rosso voit la population rurale maure doubler en dix-sept ans, alors que dans les départements voisins de Keur Masséne et de Rkiz, elle n'évolue guère. Mais beaucoup de Maures originaires du Nord, résidant dans les départements riverains, n'ont pas été pris en compte par les recensements administratifs (20). Les Maures de Mederdra, continuent de s'installer à Rosso.

C'est en amont que l'évolution du peuplement maure est la plus remarquable. Elle traduit le glissement vers la vallée de la population maure originaire du département d'Aleg. Ce mouvement devient apparent, dès 1980, dans les recensements administratifs où les Maures étaient quasiment absents en 1970. En 1980, plus de 7 500 Maures sont inscrits sur les registres administratifs dans les départements de Bogué et de Mbagne, mais encore aucun à Bababé. En 1987, les Maures constituent le tiers de la population entre Rkiz et le Gorgol.

Sur la rive droite, lors des trente-trois dernières années, on remarquera que l'augmentation de la population maure se fait surtout au détriment de la population wolof et *haalpulaar*.

Les Wolof et les *Haalpulaar* : un poids démographique relativement moins important

La population sédentaire wolof et *haalpulaar* est mieux connue en principe. Son évolution est moins rapide et plus stable. Dans la basse vallée, entre 1954 et 1970, son taux d'accroissement laisserait conclure à l'existence d'une immigration ne pouvant provenir que de la rive gauche. Notons qu'en dehors du delta, le *waalo* est beaucoup plus

(19) Rosso : 1962, 4811 habitants ; 1975, 18463 habitants ; 1987, 29494 habitants.

(20) D'après les notes aimablement communiquées par A. Lericollais, près de 9000 Maures (non recensés) originaires de Nouakchott, Oued Naga, Mederdra, mais aussi d'Akjoujt et de Nouadhibou, résidaient dans le département de Keur Masséne depuis la sécheresse de 1973.

étendu sur la rive droite. Tous les villages sénégalais, très proches de la frontière, y ont leurs équivalents mauritaniens. Après 1970, l'évolution se ralentit fortement et devient comparable à celle des populations villageoises situées plus en amont.

En amont, la population rurale *haalpulaar* connaît une progression lente et continue, grevée par une émigration importante. Si les *Haalpulaar* y forment encore la population riveraine la plus nombreuse, leur place diminue devant la pression maure, contrairement aux Peul.

Les Peul : une population « nomade » stable

L'évolution du peuplement peul, partout minoritaire, se fait de façon très contrastée. La période 1954-1970 connaît un flux permanent de Peul sur la rive droite, très fort de Rosso à Bababé. Cette immigration, qui est la résultante d'allers et retours incessants entre les deux rives, prolonge le retour des Peul sur la rive droite entamée au début du siècle. À Rosso, en 1958, le tiers environ des Peul recensés sont venus après la Seconde Guerre mondiale (SOISSON, 1959). Suite à la sécheresse des années quarante, les Peul recherchent des terres de décrue à cultiver, plus faciles à trouver sur la rive droite.

Après 1970, l'évolution de la population peul se ralentit nettement dans la basse vallée. À Rkiz, la population peul recensée stagne. Le département de Rosso, où les Peul doublent entre 1970 et 1987, reçoit des Peul de Keur Masséne, de Méderdra, de Rkiz, de Bogué. Ils se fixent, après 1980, près du Garak et au nord de Rosso, le long du « mur », c'est-à-dire le long de la route-digue menant à Nouakchott. Le ralentissement de l'évolution de la population peul de la basse vallée entre 1970 et 1987 est à mettre en rapport avec la sécheresse et l'aménagement de la rive droite. Les Peul sont repassés sur la rive gauche à la recherche d'espaces libres. Il faut tenir compte dans cette zone, des premiers aménagements dans le delta du fleuve Sénégal, par la Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal (Saed), et, côté mauritanien, par les Chinois dans la plaine de Mpourié. Bien souvent les aménagements se font sur les terrains de parcours peul. Les rives et les berges sont occupées par des casiers, surveillés par les villageois et interdits aux troupeaux. Mais les aménagements sont également intéressants pour les Peul qui essaient de trouver dans les cultures irriguées un moyen de survie pour leurs troupeaux. Ainsi les casiers de la Saed ont-ils attiré les Peul mauritaniens sur la rive sénégalaise.

En amont, l'évolution de la population peul se ralentit également après 1970 (21). Les effets directs de la sécheresse dans ces zones sahéliennes où les troupeaux rencontrent de plus en plus de difficultés à survivre, ne peuvent être écartés.

Depuis 1954, la part des Peul dans la population riveraine reste remarquablement stable. Cette stabilité d'un peuplement essentiellement « nomade » est à mettre au compte de la stabilité de son genre de vie. Les Peul n'ont pas subi, comme les Maures, le contrecoup d'une sédentarisation massive, ni celui d'une forte émigration urbaine, comme les Wolof et les *Haalpulaar*. Mais l'évolution du rapport des forces démographiques en faveur des Maures n'est pas étrangère aux événements de 1989 dont le résultat le plus immédiat est d'avoir expulsé les trois quarts des Peul de la rive droite.

LES PEUL « REFOULÉS » SUR LA RIVE GAUCHE

Les réfugiés mauritaniens se trouvent être constitués en majorité par des Peul, dispersés dans de nombreux camps de la rive gauche. On constate que les Peul expulsés se sont généralement installés, au Sénégal, sur les territoires de leurs lignages.

Un groupe particulièrement touché par les expulsions

Les Peul constituent un peu plus de la moitié de tous les réfugiés de cette partie de la vallée. À l'est de Ndioum, ils représentent même la majorité, voire la totalité (comme à Saldé) des Mauritaniens expulsés. La part des réfugiés peul croît de l'aval vers l'amont.

Cependant ces chiffres ne signifient pas que l'expulsion des Peul a été plus forte dans les départements en amont, et plus faible, en aval, tout au contraire. En aval, en effet, beaucoup de réfugiés sont des villageois wolof et *haalpulaar*. Il faut considérer que les Peul constituaient une minorité sur la rive droite et que les effectifs de réfugiés constituent une part variable, toujours forte, de la population rurale riveraine.

Les effectifs des réfugiés posent un problème ardu. Les chiffres fournis ici représentent les effectifs et assistés par le Haut-Commissariat aux

(21) Des Peul recensés en 1970 dans les départements rivaux, vivaient effectivement dans le département d'Aleg. En 1980, 800 Peul recensés à Bababé résident habituellement à Aleg. Le recensement de 1987, basé sur la population présente, contribue ainsi à diminuer les effectifs recensés par l'Administration.

TABLEAU IV
Proportion de réfugiés peul

Arrondissement Sénégal	Population réfugiés	Peul	% population peul
Ross-Bétyo	2 206	737	33,4
Mbane	7 593	3 103	40,9
Tillé-Boubakar	5 502	1 233	22,4
Camaji	10 554	5 589	52,9
Kaskas	3 596	2 890	80,4
Saldé	2 786	2 625	94,2
Ensemble	32 237	16 177	53,8

Sources : - Haut Commissariat aux Réfugiés, janvier-février 1991.
- Enquêtes personnelles 1991

réfugiés. C'est un minimum, car d'autres réfugiés sont installés dans les villages, chez des parents. Beaucoup d'expulsés n'ont pas été recensés, ne désirant nullement être « repérés » par une administration ou une autre. Se déclarer « rapatrié » c'est reconnaître officiellement son origine sénégalaise et avoir un asile assuré au Sénégal, mais ce statut ne donne droit qu'à une demi-ration de vivres. Se déclarer « réfugié » quand on a fui le pays sans attendre d'être reconduit à la frontière, c'est se faire repérer par les autorités mauritaniennes comme ayant délibérément abandonné sa patrie ; bien que ce statut donne le droit à une pleine ration de vivres, il comporte également le risque de se voir un jour refouler vers la Mauritanie par le Sénégal. Figurer sur une liste ou une autre, présente donc pour certains plus d'inconvénients que d'avantages et, souvent, la prudence l'emporte.

Ainsi, de nombreux réfugiés, surtout chez les Peul, ne seraient inscrits nulle part, alors que d'authentiques réfugiés sont inscrits comme rapatriés. Les observateurs sur place parlent d'une sous-déclaration qui atteindrait au moins 40 % !

Même si les Peul mauritaniens ont été, ce qui est vraisemblable, à la fois sous-déclarés lors des recensements en Mauritanie, et encore plus sous-déclarés auprès du Haut-Commissariat aux réfugiés, au Sénégal, les imprécisions statistiques n'empêchent pas de conclure que presque tous les Peul mauritaniens, en aval de Bogué, ont été expulsés ou contraints à fuir (22).

- (22) Selon des témoignages concordants, il ne resterait que trois familles peul, isolées et fort démunies, dans le département de Rosso, dont une à Toulel, l'autre à Garak et une à Rosso ville.

TABLEAU V
Population réfugiée et population rurale mauritanienne estimée en 1989

Département Rép. islamique de Mauritanie	Population en 1989		Pourcentage de réfugiés	
	Peul	Wolof/Haalpuraar	Peul	Wolof/Haalpuraar
Keur Massene et Méderdra	774	4 433	95,2	33,1
Rosso	3 198	6 020	97,0	74,5
Rkiz	1 604	5 368	76,9	75,5
Bogué et Aleg	8 424	13 506	66,3	36,8
Bababé	3 373	9 374	85,7	7,5
Mbagne	4 112	16 904	63,8	0,9
Total	21 485	55 605	75,3	30,0

À l'échelle de la région, le contraste est grand entre les Peul et les populations wolof et *haalpulaar* qui ont perdu moins du tiers de leur population. Toutefois, les expulsions ont été fortes dans les trois départements aval (Keur Masséne, Rosso et Rkiz : 64 % de la population rurale Wolof et *Haalpulaar*) [fig.2]. Dans les autres départements, les *Haalpulaar* sont restés sur place (16 % d'expulsés), en résistant à toutes sortes de violences, comme en face de Walaldé, parfois en luttant contre les Maures noirs, les *Haratin*.

Les Peul réfugiés, tout en étant moins nombreux qu'à Matam, ont donc fait ici l'objet d'une expulsion systématique. Les rescapés des premières expulsions d'avril 1989, ont tous été chassés deux mois plus tard, après la Tabaski. C'est ainsi que les départements de Dagana et Podor ont accueilli, en quelques mois, plus de 16 000 Peul (soit une augmentation de 36 % de la population peul) (23), habitant près de 70 camps.

Les « sites »

Les camps de réfugiés, ou « sites » selon la terminologie des organismes humanitaires, se fondent dans le paysage et rien ne les distingue de loin, si ce n'est les bâches bleues ou vertes, dons du Haut-Commissariat aux réfugiés, venant renforcer, ici et là, une toiture. Chez les Peul, l'habitat est généralement constitué de cases d'un style assez pur, construites avec grand soin malgré la difficulté à se procurer l'herbe sèche et le bois nécessaire. Ce qui frappe, c'est

(23) La population rurale globale des deux départements a augmenté de 14,3 % du fait des expulsions.

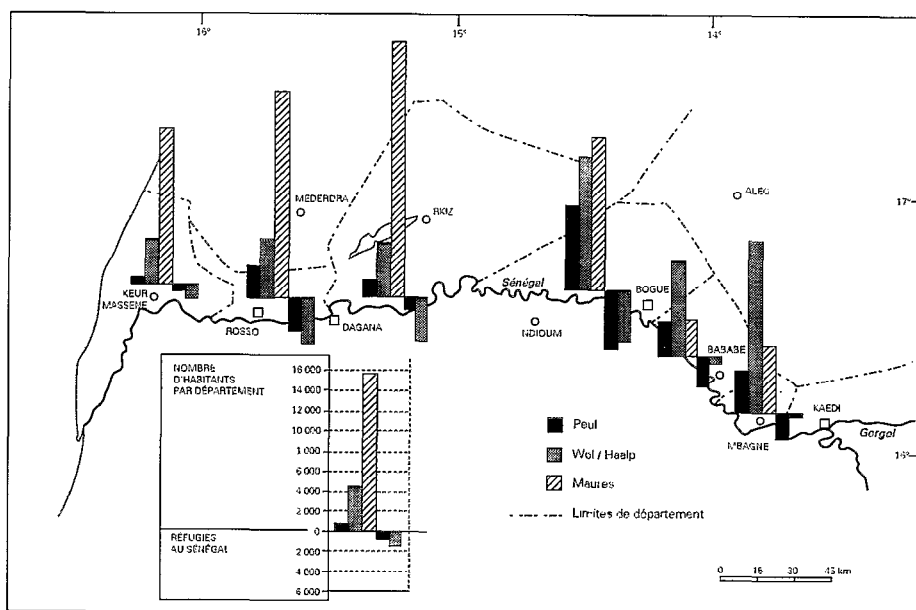


FIG. 2. — Population de la rive droite du Sénégal et population réfugiée (1989).

le resserrement des cases ne laissant entre elles que des passages assez étroits. Ici, les familles n'ont pratiquement plus de bétail et l'espacement habituel des maisons, caractéristique de l'habitat peul, n'a plus de raison d'être. Au centre du site, la maison du responsable (24), chargé de la distribution des vivres, des relations avec les autorités sénégalaises, les visiteurs, journalistes ou chercheurs. Parfois un abri de branchage tient lieu d'école avec, pour tout mobilier, un tableau noir et quelques troncs d'arbre pour s'asseoir.

À Dagana, les réfugiés peul sont éparpillés dans de petits sites. À Podor, au contraire, trois grands camps concentrent la population peul réfugiée (43,5 %) : Kadiogne, Ndioum et Dodel (fig. 3). L'importance des sites est très variable; elle est maximale à Tillé Boubakar car il y a peu de camps, dans la mesure où il y avait peu de groupes peul différents en « face », dans le département de Rkiz. La population peul était aussi moins importante dans l'arrondissement de Tiékane qu'ailleurs sur la rive droite.

Les camps regroupent plusieurs lignages, comme à Ndioum, mais souvent un seul domine nettement; ainsi, Dodel est surtout peuplé

(24) Généralement un fonctionnaire, un enseignant réfugié. À Pété, le responsable du camp est un ancien gouverneur de région !

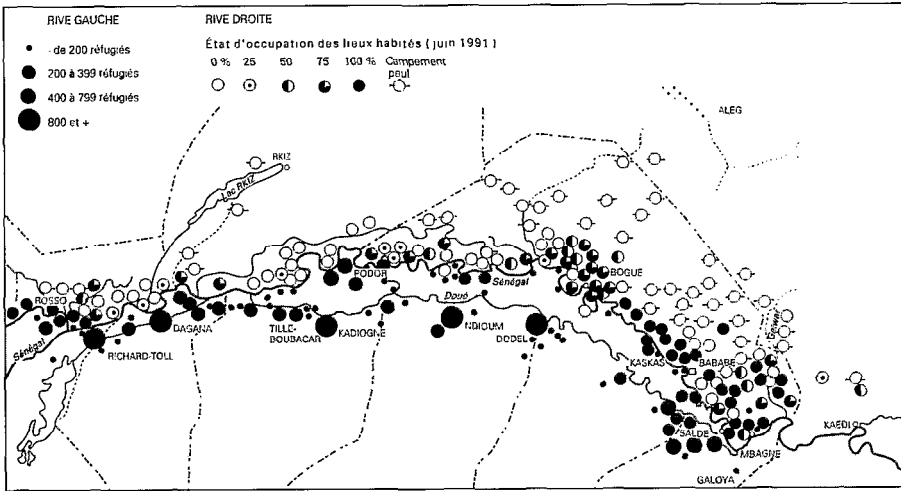


FIG. 3. — La population mauritanienne expulsée.

de WodaaBe Penak, comme Kadiogne. Il en est de même dans les autres petits camps : les UururBe Bemba sont les plus nombreux à Naykone, les WodaaBe Dekole à Tareji, les UururBe Ceeñile à Kodirolel...

La majorité des sites se situent au bord de la vallée (*jeejegol*), le long de l'axe goudronné Saint-Louis - Matam. C'est par cette voie que parvient l'aide du Haut-Commissariat aux réfugiés.

Du fait de leur élevage, et aussi d'une méfiance naturelle, les Peul ont tendance à se disperser et ne restent pas volontiers dans des camps, destinés surtout à faciliter le contrôle de l'administration et le travail des organismes humanitaires.

D'autres réfugiés peul sont dispersés soit dans la vallée (le *waalo*) ou dans l'arrière-pays (le *jeeri*). Les Peul qui ont fait ce choix sont ceux qui ont conservé un peu de bétail (25). Encore les chiffres ci-dessus ne concernent-ils que la population administrative des camps, c'est-à-dire la population inscrite dans un site reconnu. Les familles sont éparpillées sur une zone plus importante ; certains éleveurs réfugiés étaient, en juin 1991, avec leurs troupeaux à plus de cent kilomètres de la vallée. Ainsi, de chaque grand site dépendent plusieurs petits campements non officiels. En effet, en dehors des camps établis à proximité des postes administratifs (préfectures, sous-préfectures), on

(25) Les éleveurs d'ovins et de caprins sont installés de préférence dans les petits sites du *waalo*, ceux de bovins dans ceux du *jeeri*.

TABLEAU VI
Localisation des sites de réfugiés peul

Arrondissement	Waalo	Jeejegol	Jeeri	Population totale	Nombre de sites	Habitants par site
Ross-Bétyo	680	57	0	737	8	92
Mbane	539	1 754	810	3 103	16	194
Tillé-Boubakar	0	1 233	0	1 233	3	411
Ndioum	244	5 392	667	6 303	22	286
Kaskas	156	1 346	319	1 821	12	152
Saldé	0	1 349	907	2 256	7	322
Total	1 619	11 131	2 703	15 453	68	227
Pourcentage	11,5	72	16,5	100		
Sites	14	43	11		68	
Habitants/site	116	259	246			227

Sources : - Haut Commissariat aux Réfugiés, janvier-février 1991.
- Enquêtes personnelles 1991

observe que les Peul se sont installés de préférence sur le territoire de leur lignage.

Le retour aux origines

Aucun lignage peul ne semble avoir échappé aux expulsions et la population peul réfugiée reproduit à peu de choses près, la population peul de la rive droite ; WoodaaBe, UururBe et SovonaaBe, groupes peul les plus importants de la rive droite, sont majoritaires. La très faible proportion de Peul *jeeri* (*jeejeerBe* : PampinaaBe et BisnaaBe) originaires du bas fleuve, est également normale dans le secteur de la vallée considéré. La grande majorité des Peul mauritaniens des basse et moyenne vallées sont des Peul *waalo*, c'est-à-dire des agro-pasteurs pratiquant la culture de décrue au bord du fleuve ou dans les oueds.

Les Peul originaires du département de Rosso et, dans une moindre mesure, de celui de Bababé, sont dispersés dans un grand nombre de camps. Ceci correspond à l'importance des expulsions mais aussi de la population peul d'origine. Du département d'Aleg viennent des ressortissants d'une dizaine de lignages différents. La population peul réfugiée apparaît tout à fait représentative de la population de la rive droite, et l'exode vers la rive gauche a concerné tous les groupes sans distinction.

La localisation actuelle des lignages réfugiés au Sénégal ne s'est pas faite au hasard des événements, des commodités mais correspond

d'assez près à l'implantation des lignages sénégalais. Dans la plupart des cas, il y a eu installation, sur le territoire des lignages peul correspondants de la rive gauche. C'est de ces territoires que les Peul sont partis au début du siècle pour retourner sur la rive droite qu'ils avaient dû quitter cent ou cent cinquante ans auparavant. Cela implique que les liens avec la rive droite aient été entretenus. Les Peul mauritaniens n'avaient pas une aire d'extension très étendue vers le nord où l'élevage bovin trouve rapidement ses limites. Depuis la dernière période de sécheresse, les Peul, comme les Maures, ont fréquenté assidûment la rive gauche, et renforcé leurs relations avec leurs parents restés sur cette rive. C'est ce qui explique, en partie, que dans cette partie de la vallée, et de façon plus nette qu'en amont (département de Matam), la continuité des cadres spatiaux pastoraux de part et d'autre du fleuve soit aussi nette. La rive sénégalaise n'est que la partie méridionale de territoires agro-pastoraux transversaux à la vallée, et s'étendant largement sur les deux rives (fig. 1). L'existence de ces territoires (ou *leydi*) bien étudiés par SCHMITZ (1986-a, 1986-b), est ancienne et constitue la base de la géopolitique locale traditionnelle. Cependant, le repli des Peul mauritaniens sur les espaces lignagers de la rive gauche ne semble pas avoir facilité leur réinsertion sur cette rive.

DANS L'ATTENTE D'UN ÉVENTUEL RETOUR

Les liens que les Peul mauritaniens entretenaient avec la rive sénégalaise ne leur ont pas évité de multiples problèmes. Parmi ceux-ci, la recherche de terrains de culture, nécessitée par une activité pastorale réduite, n'est pas le moindre. Les petits métiers extra-agricoles permettent d'attendre une hypothétique solution au conflit.

Des problèmes urgents

La situation de réfugié engendre de multiples problèmes dus principalement à l'isolement, au manque de ressources et, même, au dépaysement.

Si l'on essaie de classer ces problèmes, les Peul réfugiés mettent en avant le problème du ravitaillement en eau. Ils réclament des puits, des forages. Les points d'eau des villages auprès desquels ils sont installés sont souvent insuffisants, et ils n'ont souvent d'autre solution, comme beaucoup de villageois sénégalais, que de prendre l'eau au fleuve (solution actuellement risquée à cause des tireurs isolés), dans les marigots, ou dans les canaux des périmètres (mais l'eau y est polluée par les engrais et les produits phytosanitaires).

Tout de suite après, vient le problème de l'accès à la terre et, en troisième position, le problème du ravitaillement en vivres qui lui est connexe. Loin derrière, sont cités à égalité, les problèmes d'éducation et de santé. Le problème de l'élevage est rarement évoqué. Les Peul restant dans les camps sont justement ceux qui n'ont presque plus d'animaux.

Jusqu'ici, les Peul ont organisé, avec l'aide du Haut-Commissariat aux réfugiés, de petites écoles installées au milieu de certains camps sous des abris précaires. Les cours sont donnés par des enseignants mauritaniens bénévoles ou rétribués par le Gouvernement sénégalais. Dans les départements de Podor et de Dagana, les soins de santé étaient prodigués par les équipes de Médecins du Monde. Mais deux ans après les événements, cette organisation dont la vocation première est l'intervention d'urgence, passe la main aux services de santé sénégalais qui héritent ainsi de plusieurs milliers de clients potentiels présentant une pathologie particulière. Un programme financé par le Fonds européen de développement doit fournir une aide aux services locaux pour leur permettre de faire face à une demande accrue. À Rosso Peul, à Ntiabakh (Richard-Toll), la Ligue islamique paie un infirmier et un marabout qui s'occupe de l'école coranique.

Les réfugiés sont donc d'abord concernés par les problèmes immédiats (eau, nourriture) conditionnant leur survie quotidienne. Il est normal que ces problèmes prennent le pas sur tous les autres. Cependant on peut remarquer que les problèmes agricoles sont les plus importants pour ces « éleveurs » et que l'élevage ne constitue un problème urgent que pour une minorité d'entre eux. Cela confirme les données éparses recueillies lors de nos enquêtes et qui indiquent que les Peul comptaient parmi eux une forte proportion de cultivateurs et ce, depuis plusieurs années.

L'élevage : une activité relictuelle

Il est bien difficile de connaître l'importance de l'élevage chez les Peul réfugiés. Le service de l'élevage ne dispose d'aucune information statistique disponible sur le bétail des réfugiés. Les vaccinations se font au coup par coup, les animaux étant présentés par petits groupes. En outre, les réfugiés font vacciner leurs bovins avec ceux de leurs parents sénégalais. Il faut également préciser qu'au moment des événements de 1989, des troupeaux mauritaniens séjournaient déjà au Sénégal, depuis plusieurs années parfois. On note simplement que les Peul réfugiés installés dans le *jeeri* ont conservé un cheptel suffisant pour leur permettre de survivre. Nos sondages effectués dans les camps de réfugiés peul, montrent que la proportion de réfugiés qui possèdent encore du bétail est très variable (15 % des familles dans

le sites de Tillé-Boubakar, 57 % dans ceux de Saldé, mais 20 % à Kaskas, 29 % à Gamaji et 39 % dans les arrondissements de Mbane et Ross Betyo). Les Peul qui ont conservé le plus de bétail passaient la saison sèche près du fleuve, ou faisaient le *ñayngal* dans le *waalo* au Sénégal, lors des événements de 1989. Les autres réfugiés ont reçu quelques têtes de bétail de leurs parents sénégalais, surtout des ovins et des caprins. De rares réfugiés « aisés » (ayant accès aux périmètres irrigués) ont pu racheter des bovins.

Lors de la saison sèche 1990-1991, les troupeaux des Peul mauritaniens étaient partis très loin vers le sud, dans le Jolof, à la recherche de pâturage. En juillet, ils n'étaient pas encore retournés vers le fleuve, les pluies tardant à venir. D'une façon générale, le site des camps comme celui des gros villages implantés en bordure de la vallée, ne permet pas l'entretien d'un cheptel important. À cette latitude, les pâturages sont insuffisants pendant la majeure partie de l'année. Bien que les transhumances longues impliquent de nouvelles contraintes, comme la séparation des familles, ces éleveurs réfugiés tiennent à préserver leur bétail qui est pour l'instant leur seule vraie planche de salut.

Quand ils ne sont plus éleveurs, les réfugiés se livrent au commerce du bétail auquel les événements ont donné un nouvel élan. Bien qu'ils constatent qu'en Mauritanie, le petit bétail se vendait mieux, la plupart y trouve leur compte en écoulant les animaux vendus par leurs concitoyens auxquels ils servent de caution (26). C'est une façon d'acquérir un petit pécule et, peut-être, de reconstituer un troupeau. En effet, ce n'est pas avec l'agriculture que les réfugiés pourront redémarrer un élevage.

Les cultures : la difficulté de l'accès à la terre

Depuis deux ans, la plupart des Peul réfugiés ont essayé de faire quelques cultures en hivernage, malgré les difficultés (manque de pluie, pas assez d'arbustes pour construire des clôtures), alors que la plupart des autochtones ont abandonné la culture sous pluie trop peu rentable. À Richard Toll, les réfugiés ont reçu d'une organisation non gouvernementale des semences de maïs et de niébé; le Haut-Commissariat aux réfugiés a distribué du petit matériel. Mais la récolte des deux hivernages 1989 et 1990 a été très mauvaise, à cause de l'irrégularité des pluies.

(26) Les réfugiés ne sont pas connus au Sénégal et l'intermédiaire doit garantir la bonne origine du produit.

Dans le *waalo*, la plupart des réfugiés ont pu trouver des terres. Mais, à part ceux qui avaient leurs champs sur la rive sénégalaise dans les arrondissements de Salde et Kaskas (Peul GaloyaaBe de Louboueyr, YirlaaBe de Diawalde, NumanaaBe de Fora, JaawBe de Belel Ourngel, etc.), les réfugiés n'ont pu trouver que des terres en *rem-peccen*, même à l'intérieur du territoire lignager. En outre, ils n'ont eu l'occasion de cultiver qu'une seule fois, lors de la saison sèche 1989-1990. En 1991, il n'y a pas eu de crue, le barrage de Manantali sur le haut fleuve, n'ayant effectué aucun lâcher d'eau (27).

Force est donc de se rabattre sur les périmètres irrigués. Mais les places y sont particulièrement chères (paiement des semences, du gasoil, etc.) et les conditions aussi draconiennes que dans le *waalo*. De tous les réfugiés enquêtés, seuls ceux du delta ont pu se faire prêter, le temps d'une campagne, des parcelles de riz, notamment par les UururBe Jelis. Mais dans la basse vallée, les réfugiés ont une certaine réticence à parler de leurs cultures. Beaucoup de Peul, fixés près du fleuve, étaient inscrits dans les casiers de chaque côté de la frontière, et ne tiennent pas à dévoiler leur stratégie « internationale »... Plus en amont, seuls quelques réfugiés ont pu louer une parcelle dans des casiers de l'île à Morphil. Parfois, il s'agit de périmètres privés ; plus rares sont ceux qui font partie de groupements de producteurs (comme les YirlaaBe de Seno Kouna dans le périmètre irrigué villageois de Siouré).

Il y a un problème de confiance entre les réfugiés et les Sénégalais. Ces derniers les ont bien accueillis mais ne peuvent leur donner des terres dont ils ne disposent pas en suffisance, et leur fournir une assistance dont eux-mêmes auraient bien besoin. À Ndombo, les Peul du campement de Médina, installé à faible distance du village, eurent quelques difficultés avec les villageois qui leur interdisaient de s'installer sur leurs champs d'hivernage. Les villages wolof et *haalpu-laar* des arrondissements de Mbane et de Tillé-Boubakar avaient une grande partie de leur terres de décrue sur la rive droite (SANTOIR, 1973). Les aménagements actuels ne sont pas suffisants et la fermeture de la frontière a avivé la rivalité foncière autour des périmètres irrigués. Le problème des réfugiés se surimpose à de fortes tensions sociales. En outre, l'absence de crue en 1990-1991, les problèmes techniques (28) dans les casiers, contribuent à rendre les terres cultivables plus rares.

(27) Pour des raisons techniques. Après l'achèvement de travaux en 1988, il aurait été nécessaire d'effectuer des essais de remplissage du lac de retenue.

(28) En 1991, les aménagements de Dagana étaient en cours de réparation ; les villages riverains comme Ndiareme ne purent effectuer aucune culture.

Le manque de terre ne facilitera pas la réinsertion des réfugiés. Ces derniers désirent défricher les surfaces de *waalo* encore boisées, mais se heurtent aux résistances du service des Eaux et Forêts. On parle de réserver des terres dans les nouveaux casiers irrigués pour les réfugiés, ce qui semblera injuste à certains paysans sénégalais attendant depuis plusieurs années leur parcelle. En attendant, les Peul devront, une fois de plus, compter sur leurs propres ressources.

Les petites activités pour subsister

Face au problème d'accès à la terre, à la disparition des troupeaux, les Peul doivent s'organiser pour survivre. La base des subsistances est représentée par les distributions mensuelles de vivres du Haut-Commissariat aux réfugiés, assurées par une organisation non gouvernementale, l'Ofadec. Malgré son irrégularité, et sa tendance à diminuer, ce don de vivres apparaît à de nombreux paysans sénégalais, dans un contexte général de pauvreté, comme un privilège.

Pour obtenir quelque argent, afin d'acheter des habits, des aliments mieux adaptés aux goûts, certains réfugiés revendent les dons aux boutiquiers. Les Peul n'apprécient pas le lait en poudre et ne le consomment que caillé. Ils préféreraient recevoir des têtes de bétail (voire des motopompes) plutôt que d'être assistés.

Aussi, se livrent-ils à toutes sortes de petits métiers que la ville de Richard Toll leur donne l'occasion d'exercer : marchands de bétail, *bana-bana*, bergers, domestiques... Les jeunes cherchent du travail dans le delta : battage du riz (300 francs CFA par sac); en ville, ils vendent du fourrage, du bois...

La Compagnie sucrière sénégalaise, grande pourvoyeuse d'emplois, s'est, en fait, révélée être d'un accès difficile. Les réfugiés ne font pas partie des filières de recrutement. En outre, on embaucherait de moins en moins de personnel local, au bénéfice de « sudistes » et de gens extérieurs à la région. Il faut aussi des papiers sénégalais et les récépissés de demande de carte de réfugiés ne font pas l'affaire. En effet, en juillet 1991, aucune carte de réfugié n'avait encore été distribuée.

L'administration sénégalaise ne semble pas se résoudre à considérer les réfugiés comme des résidents permanents sur son territoire. D'ailleurs, le Sénégal s'évertue à trouver une solution définitive au problème.

Vers la solution finale ?

En juillet 1991, plus de deux ans après les grandes vagues d'expulsions de mai et juin 1989, de nouveaux réfugiés arrivaient encore de

Mauritanie. Il s'agissait surtout de fonctionnaires ayant perdu leur travail, de militaires ou de policiers mis en retraite anticipée. Ces arrivées doivent être mises en relation avec les nouvelles arrestations de Négro-Africains opérées entre octobre 1990 et janvier 1991, suite à une prétendue tentative de coup d'État (29).

Sur le fleuve, on continue à tuer des paysans, des pasteurs, à Barogal (Gorgol, décembre 1990), Winding (février 1991), Diarangel (mars 1991), Kaédi (septembre 1991)... Quant aux villageois restés sur place ils sont toujours soumis aux exactions fréquentes des forces armées (30).

En mettant à jour les listes des réfugiés inscrits, on constate que le nombre des réfugiés des départements de Dagana et Podor s'est accru au rythme moyen de 3 % par mois au cours du premier semestre 1991, soit près de 500 nouvelles arrivées par mois. Cependant, les effectifs des camps des arrondissements de Tillé Boubakar et de Gamaji restent stables, alors que ceux de Saldé et de Kaskas recevaient respectivement, en moyenne 350 et 190 réfugiés par mois (réfugiés des départements de Mbagne et de Bababé). Dans le département de Dagana, entre février et juillet 1991, 150 Peul, en moyenne, passaient le fleuve chaque mois.

La situation serait pourtant en train de s'améliorer si l'on en croit certains signes. En mars 1991, le Gouvernement mauritanien libéra 42 détenus négro-africains qui rejoignirent les camps au Sénégal. L'armée mauritanienne se serait retirée de la frontière ou aurait allégé son dispositif. En mai, à Mbagne, à Bababé, les gués étaient très pratiqués la nuit, les riverains venant faire leur ravitaillement au Sénégal. Les autorités civiles semblent également plus respectueuses du droit des gens.

De son côté, le Gouvernement sénégalais multiplie les gestes de bonne volonté à destination de la République islamique de Mauritanie. La gendarmerie et l'armée sénégalaises ont opéré des perquisitions dans les camps de réfugiés à la recherche d'armes utilisés par les commandos (*ruggiyankooBe*) opérant sur la rive droite. Ces opérations répondaient également au souhait des populations *haalpulaar* restées

(29) On parle de 1 000 à 3 000 arrestations ayant nécessité l'ouverture de nouveaux centres de détention.

(30) À Bababé en 1991, les gens surpris sur les bords du fleuve après 18 heures, devaient payer 600 ugyas d'amende.

en Mauritanie (31), elles-mêmes victimes des pillards. Ces populations craignent en fait, que leurs actions n'entretiennent un climat d'insécurité permanent servant de prétexte à l'armée pour maintenir l'état d'exception dans la vallée.

Les événements se précipitent. Des pourparlers officiels ont commencé en Guinée-Bissau entre la République islamique de Mauritanie et le Sénégal. En 1991, des deux côtés de la frontière, l'Administration s'est livrée à des estimations en vue d'une indemnisation des personnes lésées par le conflit. Tâche ardue, car comment connaître le nombre de têtes de bétail disparues, abattues, volées, revendues ? Comment inventorier les biens personnels laissés sur place ? Combien coûte un champ de décrue, une parcelle irriguée ? Quel sera le prix du sang ? L'argent sera-t-il touché pour « solde de tout compte » et les personnes indemnisées pourront-elles retourner chez elles ? Autant de questions que l'on se pose dans les camps.

Plus que de l'argent, les réfugiés attendent surtout du Gôuvèrnement mauritanien le droit de rentrer chez eux, en rentrant dans leurs droits et leurs biens. Devant une évolution qui, extérieurement, peut apparaître positive, les craintes des réfugiés redoublent. Ils craignent que le Gouvernement sénégalais ne conclue, sans les consulter, un accord politique avec la République islamique de Mauritanie. Plus précisément, en cas d'accord, tous les Peul craignent d'être refoulés en sens inverse, vers la Mauritanie ! Ce qui en dit long sur leur confiance dans les négociations engagées...

CONCLUSION

Les Peul mauritaniens réfugiés dans les départements de Dagana et Podor présentent une originalité certaine par rapport à ceux réfugiés dans le département de Matam. Dans la basse vallée, ils ont fait l'objet d'expulsions systématiques dont les causes apparaissent liées à plusieurs facteurs.

Il faut d'abord mentionner le rapport de force démographique, entre Peul et Maures, qui se traduit par un contrôle politique effectif de l'espace. En aval du Gorgol, les Maures sont présents près du fleuve,

(31) Mission de 40 haalpulaar de Mboto, Sérimalé, Fondou, Abdala diéri et Wassetake auprès du Gouvernement sénégalais, pour protester contre les pillages. C'est surtout à Saldé, arrondissement où se situent les principaux gués du fleuve, que le problème des razzieurs se pose avec le plus d'acuité. Les razzieurs, souvent d'anciens militaires, ramènent tout de République islamique de Mauritanie : pompes, tuyaux, chameaux, etc. Ils ramènent aussi des zébus appartenant aux villageois haalpulaar de la rive droite.

juste à la bordure du *waalo*. Dans les secteurs où ces derniers sont majoritaires les expulsions ont été maximales.

Une plus grande proximité de la vallée, des relations sociales suivies avec la rive gauche, des mouvements pastoraux traversant le fleuve, alimentaient une circulation intense qui a servi de prétexte à l'expulsion des Peul.

Enfin, l'intensité de la culture irriguée semble avoir été un facteur déterminant, bien que les Peul ne soient pas, en aval du Gorgol, comme en amont, des grands propriétaires fonciers. Les expulsions ont été massives dans les zones aménagées, c'est-à-dire, principalement dans les départements de Keur Masséne, Rosso et Rkiz (32).

Bien qu'ils soient restés dans l'« orbite » de la vallée, la réinsertion des Peul réfugiés dans les départements de Podor et de Dagana n'est pas plus facile qu'à Matam. Leurs difficultés sont à la mesure de celles des paysans et des pasteurs sénégalais. Le principal problème concerne l'accès à la terre. Celle-ci est devenue très rare suite au conflit, aux aménagements qui perturbent la crue, à l'insuffisance des superficies irriguées...

L'insertion est également compliquée par l'hétérogénéité de la population réfugiée. Les réfugiés ont des situations et des objectifs très différents : éleveurs, paysans, mais aussi fonctionnaires, commerçants... Ils constituent une petite société avec toutes ses catégories sociales, ses tendances politiques. Mais tous sont unis dans leur désir de retourner en Mauritanie, et d'obtenir réparation. C'est là que le danger d'un « dérapage » est le plus grand ; il y a beaucoup de militaires revanchards chez les réfugiés, il suffirait de peu de choses pour que les choses s'enveniment. D'où la nécessité d'une solution rapide et durable, car le temps ne fait qu'exacerber les rancœurs. On assiste à l'heure actuelle, sur la rive droite, à une remise en cause brutale des rapports unissant les divers groupes à la terre, et des liens que ces groupes entretenaient entre eux. Le problème des Peul se situe ainsi à deux niveaux.

Il y a d'abord leur droit de résider sur la rive droite en tant que citoyens et non comme travailleurs exploités. Les Peul refusent l'« haratinisation », c'est-à-dire vivre sur la rive droite comme tributaires dont la présence n'est justifiée que par les services qu'ils peuvent rendre aux *Bidan*. Ils revendiquent le droit d'accès à la terre et notamment de cultiver pour leur compte dans les casiers (ce qui était reconnu avant).

(32) Rappelons qu'il s'agit là d'un secteur où les problèmes fonciers sont très vifs, depuis le début du siècle.

Se pose ensuite le problème de la remise en cause radicale du genre de vie pastoral, et de l'élevage extensif, qui ne sont plus compatibles avec les objectifs économiques et politiques du Gouvernement. En Mauritanie, il semblerait qu'il s'agisse d'un problème spécifiquement peul, la plupart des Maures ayant abandonné la vie nomade et pastorale (OULD CHEIKH, 1983). L'élevage mauritanien va désormais être obligé d'évoluer dans un espace limité, aux conditions naturelles très rigoureuses, et ne disposera plus de l'aisance que représentait la rive gauche en période de crise. Il y a en outre à définir les rapports de l'élevage et des éleveurs avec une agriculture irriguée spécialisée. On se heurte toujours à deux conceptions de l'espace : espace fermé des aménagements, contrôlé et organisé par l'État, espaces administratifs, légaux s'opposant à un espace ouvert, coutumier, aux structures souples. Le niveau d'encadrement de l'espace dépend du niveau d'exploitation de ce même espace. Autrement dit, un système foncier donné est indissociable du niveau des techniques d'exploitation utilisés. À un moment où les responsables du développement commencent à parler de droit foncier pour les éleveurs sahéliens, il serait bon de méditer sur le danger qu'il y a à appliquer un cadre spatial trop rigide à une activité qui resterait encore totalement ou partiellement extensive.

Mais pour préparer le développement de l'élevage mauritanien, encore faudrait-il que les principaux acteurs réintègrent la Mauritanie ! La décision dépend du Gouvernement mauritanien. La solution est peut-être, encore plus, du ressort des *Haratin*, groupe intermédiaire qui commence à prendre de plus en plus conscience de son identité et de sa force, au point d'inquiéter les *Bidan*, ses alliés de la veille (BONTE, 1991). Ce groupe important (33) est encore « handicapé » par un manque de cadres et par la persistance des liens traditionnels d'allégeance avec les *Bidan*. Il représente, en fait, la troisième force susceptible d'arbitrer le conflit entre *Bidan* et Négro-africains. Mais dans l'éventualité d'une solution au conflit mauritano-sénégalais, les Peul pourront-ils continuer de passer d'une rive à l'autre ?

- (33) La proportion de *Bidan* dans la population maure n'est pas fournie par les recensements démographiques récents, force est, une fois de plus, de recourir aux données plus anciennes. La proportion de Maures noirs est très variable selon les régions ; maximale au bord de la vallée (entre 54 et 96 %), minimale plus au nord (entre 11 et 44 %). Au niveau national, il semble que les *Bidan* soient sensiblement plus nombreux que les *Haratin* et les *Abd*, du moins vers 1965 (entre 56 et 58 %) d'après la SEDES (1972), et DE CHASSEY (1984). Selon les enquêtes, le dynamisme démographique des *Bidan* est un peu plus faible que celui des *Haratin*, cette différence tenant au genre de vie, et surtout à la structure sociale, aux différences culturelles.

BIBLIOGRAPHIE

- BONNET-DUPEYRON (F.), 1951. — *Cartes de l'élevage pour le Sénégal et la Mauritanie*, Paris, Orstom, 37 p., 8 cartes.
- BONTE (P.), 1991. — « Blancs » et « Noirs » au Sahel : La situation en Mauritanie, *Journal des Anthropologues*, 40-41 : 121-134.
- CHASSEY (F. DE), 1984. — *La Mauritanie 1900-1975*, Paris, L'Harmattan, 492 p.
- CHERUY (L' P.), 1911. — Rapport sur les droits de propriété des coladé dans le Chemama et le mode d'élection des chefs de terrain, Dakar : Supplément *Journal Officiel de l'A.O.F.*, Dakar, n° 52, 53, 54, 18 mars, 1^{er} et 15 avril 1911 : 41-48, 49-56, 57-61.
- JAAH (A.U.), 1986. — *Paysannerie et évolution foncière dans la province HalayBe (Région de Boggee)*, Nouakchott, École normale supérieure, 158 p.
- KANE (O.), 1986. — *Le Fuuta Toro des Satigués aux Alamamys (1512-1807)*, Dakar, fac. des lettres et sc. hum. de Dakar, 3 t., 1 124 p. (th. d'État).
- Lericollais (A.). 1975. — Peuplement et migrations dans la vallée du Sénégal, *Cah. Orstom, Sér. Sci. Hum.*, vol. XII, n° 2 : 123-135.
- LERICOLLAIS (A.) et DIALLO (Y.), 1980. — *Peuplement et cultures de saison sèche dans la vallée du Sénégal*, Paris. Orstom-OMVS. 20 p., 7 notices, 7 cartes au 1/100000.
- MAUREL (A.), 1972. — *Étude socio-économique dans la région du lac Rkiz*, Nouakchott, ministère du Développement rural, service du Génie rural, 81 p.
- OULD CHEIKH (A.W.), 1983. — *Les problèmes actuels du nomadisme sahélien : Le cas de la Mauritanie*, Nouakchott Institut mauritanien de recherche scientifique, 141 p.
- PELCOT (M.), 1961. — *Un secteur de la vallée du Sénégal : La région de Bogué*, M.A.S., Saint-Louis, Bull. n° 131, 2 t., 59 p., 163 p.
- RIM (République islamique de Mauritanie), 1978. — *Recensement général de la population 1977*, Nouakchott, ministère de l'Économie et des Finances, Direction de la statistique et des études économiques.
- RIM (République islamique de Mauritanie), 1987. — *Résultats de la cartographie censitaire 1987, Caractéristiques des localités*, Nouakchott, ministère de l'Économie et des Finances, Direction de la statistique et de la comptabilité nationale, Bureau central du recensement de la population et de l'habitat.
- SALL (I.A.), 1978. — *Les relations entre les Haal-Pulaaren et les Brakna 1850-1903*, Dakar, fac. des lettres et sc. hum. de Dakar, 234 p. (mém. de maîtrise)
- SANTOIR (Ch.), 1973. — *La région du lac Rkiz : Approche géographique et cartographique*, Dakar, Orstom, 162 p.
- SANTOIR (Ch.), 1990-a. — Le conflit mauritano-sénégalais : La genèse, *Cah. Orstom Sér. Sci. Hum.*, vol. XXVI, n° 4, : 553-577.
- SANTOIR (Ch.), 1990-b. — Les Peul « refusés » : Les Peul mauritaniens réfugiés au Sénégal (Département de Matam), *Cah. Orstom Sér. Sci. Hum.*, vol. XXVI, n° 4 : 577-605.
- SANTOIR (Ch.), 1991. — Le repli peul en Mauritanie à l'Ouest de l'Assaba : L'évolution du peuplement peul sur la rive droite du fleuve Sénégal (départements de Kaédi, Maghama, Monguel et Mhout), Dakar, Orstom, 18 p. (à paraître en 1993 dans les *Cahiers d'Outre-Mer*, univ. de Bordeaux).
- SCHMITZ (J.), 1986-a. — Agriculture de décrue, unités territoriales et irrigation dans la vallée du Sénégal, *Cahiers de la Recherche Développement*, n° 12 : 65-77.

- SCHMITZ (J.), 1986-b. — L'état géomètre : les leydi des Peul du Fuuta Toro (Sénégal) et du Maasina (Mali), *Cahiers d'Études Africaines*, XXVI, 3 : 349-394.
- SEDES, 1972. — *Enquête démographique en République islamique de Mauritanie 1965 : Résultats définitifs*, Paris, 2 t.
- SOISSON (J.), 1959. — *Les hommes du Walo : Étude sur le Chemama du Trarza, de Dagana à Rosso*, M.A.S., Saint-Louis, Bull. n° 122, 22 p.
- VAZART (P.), 1957. — *Rapport de géographie régionale : Les paysans de la vallée du Sénégal dans la région de Podor*, M.A.S., Saint-Louis, Bull. n° 123, 127 p.